

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

Arrêté n° 12 portant classement au titre des monuments historiques de certaines parties  
du domaine du château de Grosbois à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne) et à VILLECRESNES  
(Val-de-Marne)

---

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 11 septembre 1933, portant inscription au titre des monuments historiques du château de Grosbois (à l'exception des façades et toitures classées ultérieurement), à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne),

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> avril 1948, portant classement au titre des monuments historiques des façades et toitures du château de Grosbois, de la partie des communs désignée par les lettres A et B sur le plan annexé, de la grille, des deux pavillons d'entrée et de la partie du parc teintée en rose sur le plan, jusqu'au rond-point Saint-Jean à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne),

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 1964, portant inscription des façades et toitures de l'ensemble des bâtiments des communs entourant la grande cour du château de Grosbois (à l'exception des deux parties classées en totalité) à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-Marne),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 19 septembre 2012,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 19 novembre 2012,

Vu la lettre d'adhésion au classement de M. François LAURANS, directeur administratif et financier de la Société d'encouragement à l'élevage du cheval français, propriétaire, en date du 25 novembre 2011,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation du domaine du château de Grosbois à BOISSY-SAINT-LÉGER (Val-de-Marne) et Villècresnes (Val-de-Marne) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la grande importance de l'ensemble de ce domaine ordonné autour d'un logis et de communs du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui est marqué par les aménagements du maréchal Berthier,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont classées au titre des monuments historiques les parties suivantes du domaine du château de Grosbois, selon les plans n°1 à 3, ci-annexés :

à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) :

- Les façades et toitures du château proprement dit, le pavillon nord-ouest des communs en totalité, la partie correspondant aux cinq travées est de l'aile nord des communs en totalité, la grille et les deux pavillons d'entrée, situés sur la parcelle n° 1 d'une contenance de 117 ha 28 a 51 ca, figurant au cadastre section AT,

- La stèle du fils du maréchal Berthier, située sur la parcelle n° 3 d'une contenance de 1 ha 34 a 94 ca, figurant au cadastre section AR,
- La tour cynégétique Saint-Hubert, située sur la parcelle n° 20 d'une contenance de 24 a 44 ca, figurant au cadastre section AS,
- Les parties du parc, comprenant l'obélisque de la grande allée et la glacière, situées sur la parcelle n° 1 d'une contenance de 117 ha 28 a 51 ca, figurant au cadastre section AT, sur les parcelles n° 13, 14, 23 et 24 d'une contenance respective de 38 a 21 ca, 46 a 62 ca, 1 ha 71 a 50 ca et 7 a 91 ca, figurant au cadastre section AP, sur les parcelles n° 3, 10, 11 et 12 d'une contenance respective de 1 ha 34 a 94 ca, 01 a 69 ca, 2 ha 66 a 68 ca et 16 a 95 ca, figurant au cadastre section AR, sur les parcelles n° 6, 34, 41, 43 et 44 d'une contenance respective de 1 ha 68 a 86 ca, 28 a 65 ca, 2 ha 50 a 28 ca, 1 ha 25 a 79 ca et 55 a 09 ca, figurant au cadastre section AS,
- Les murs de clôture du parc encore existants, situés sur la parcelle n° 1 d'une contenance de 117 ha 28 a 51 ca, figurant au cadastre section AT, et sur la parcelle n° 2 d'une contenance de 16 ha 56 a 37 ca, figurant au cadastre section AP.

à Villecresnes (Val-de-Marne) :

- La demi-lune située sur la parcelle n° 359 d'une contenance de 1 ha 64 a 57 ca, figurant au cadastre section AB.

L'ensemble appartient à la SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU CHEVAL FRANÇAIS, association constituée le 3 avril 1897, identifiée au SIRET sous le numéro 318 455 698 000 23, numéro régulièrement certifié au vu de ses statuts, ayant son siège social 7 rue d'Astorg à PARIS (8<sup>e</sup>) et pour représentant responsable M. François LAURANS, directeur administratif et financier. Celle-ci en est propriétaire par acte du 26 juillet 1962 passé devant maîtres HAYET et CLET BINET, notaires à PARIS, et publié au 3<sup>e</sup> bureau des hypothèques de CRETEIL (Val-de-Marne) le 29 août 1962 vol. 10939 n°1.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue en totalité à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 1<sup>er</sup> avril 1948 susvisé, et complète les arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques des 11 septembre 1933 et 15 juillet 1964 susvisés.

**Article 3 :** Il sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

**Article 4 :** Il sera notifié au préfet du département, aux maires et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

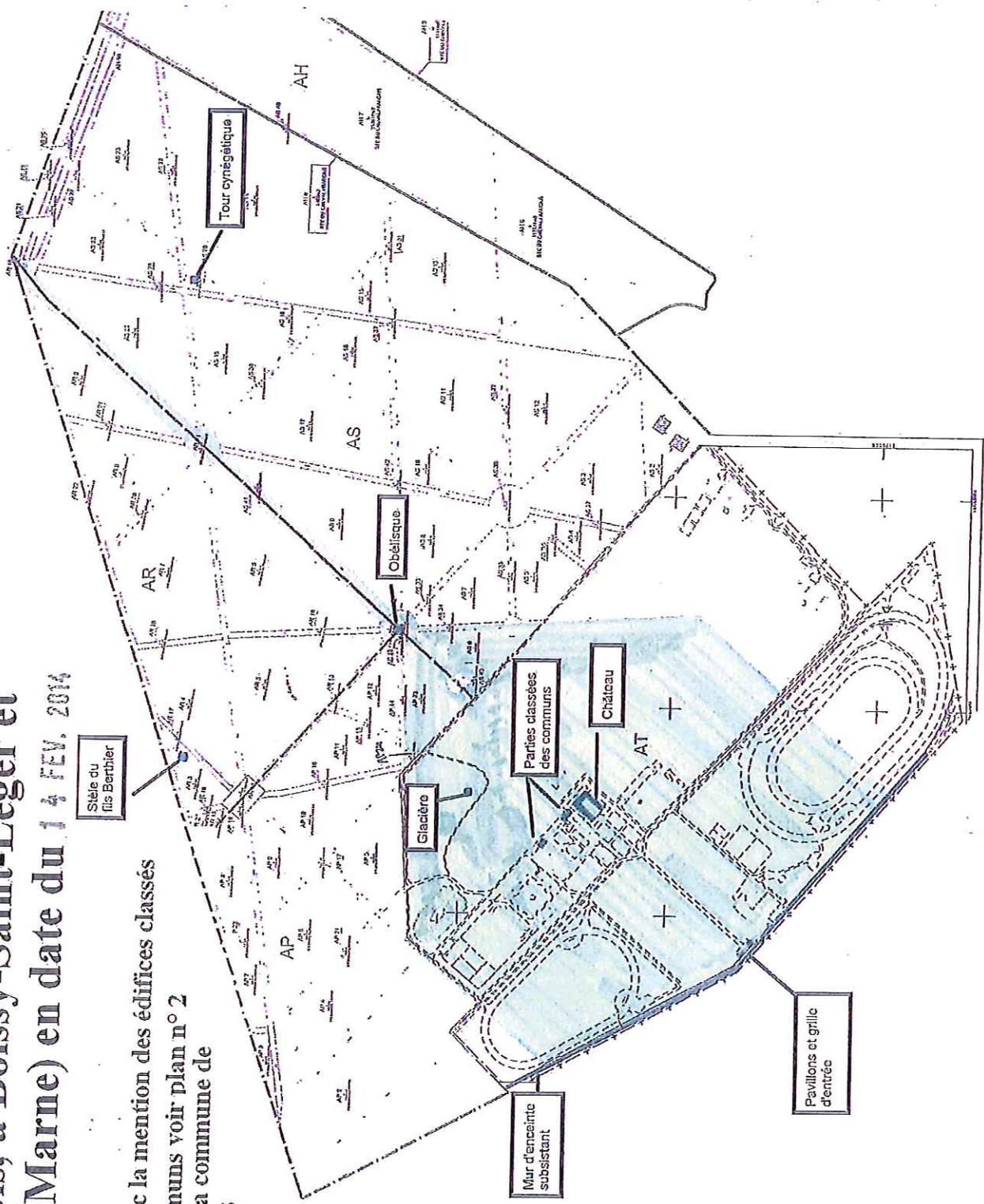
Fait à Paris, le 07 FEV. 2014

Pour le Ministre et par délégation  
 Pour le Directeur Général des Patrimoines  
 et par délégation  
 Le Chef de Service Adjoint  
 Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

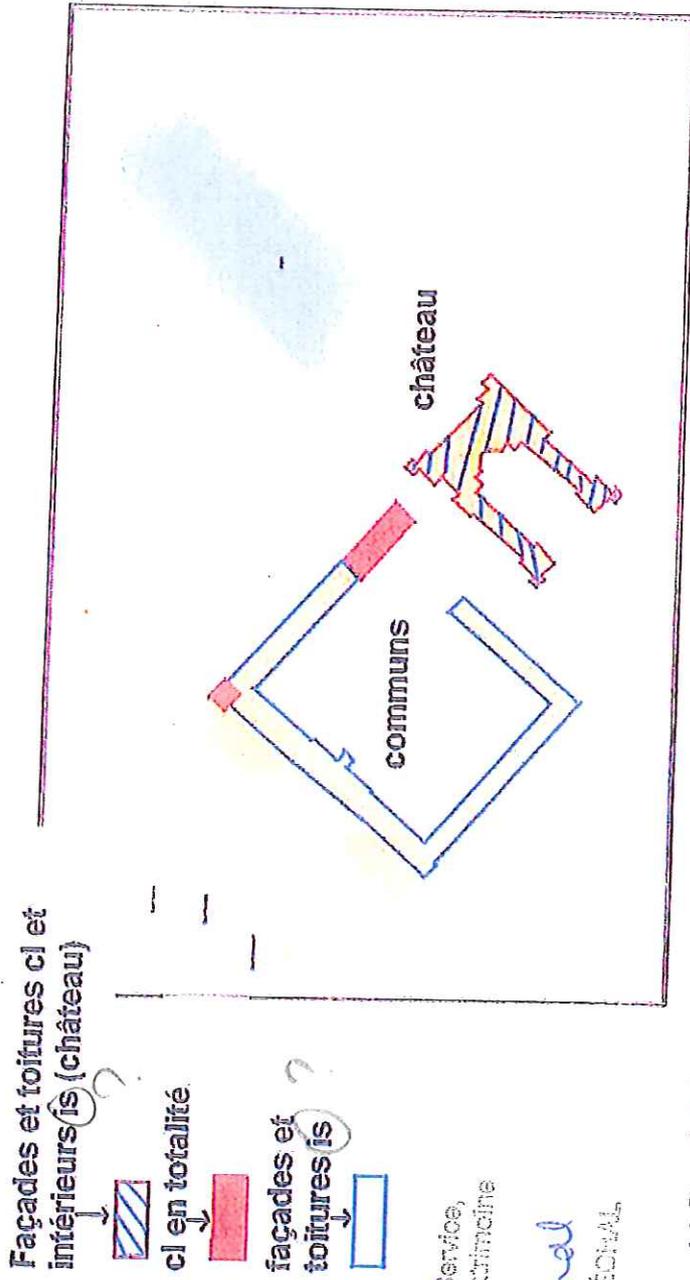
# Plan (n°1) annexé à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques de certaines parties du domaine du château de Grobois, à Boissy-Saint-Léger et Villecresnes (Val-de-Marne) en date du 14 FEV. 2014

Partie du parc classée, avec la mention des édifices classés  
Pour le château et les communs voir plan n° 2  
Pour la partie classée sur la commune de Villecresnes, voir plan n° 3



Le Chef de Service,  
Chargée du Patrimoine  
*Mauchal*  
Isabelle MAURÉCHAL

# Protection du château et des communs au titre des MH



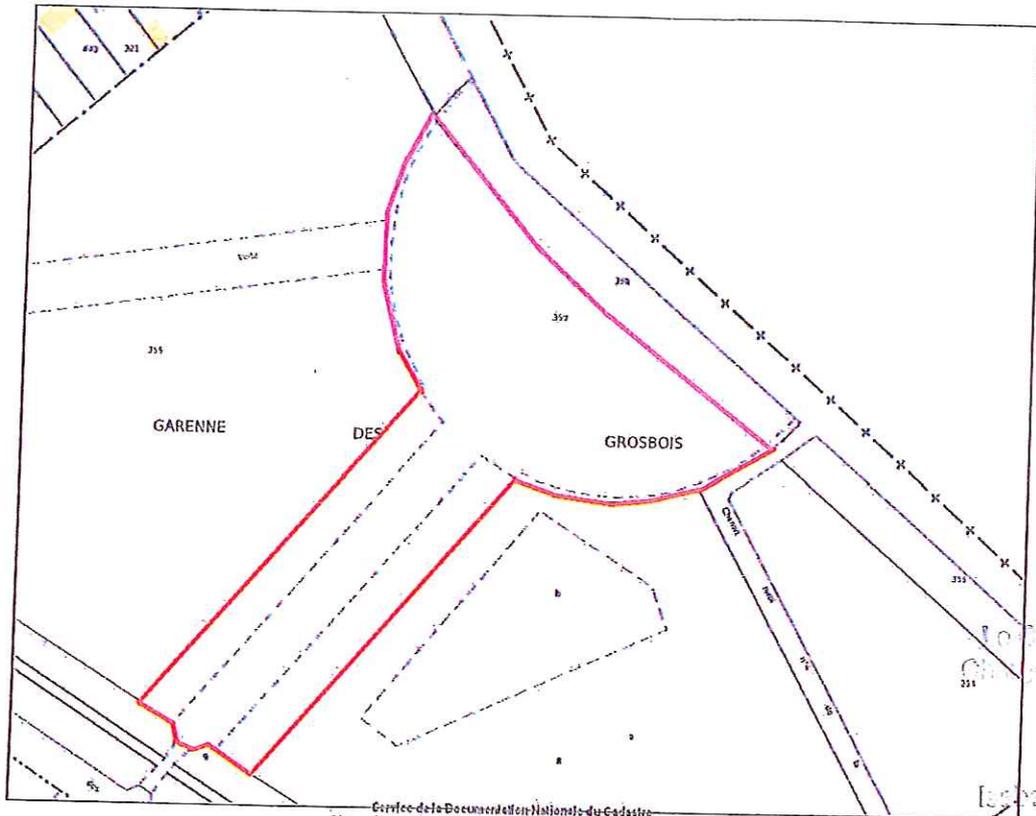
Le Chef de Service,  
Chargée du Patrimoine

*Marie-Michèle*  
Marie-Michèle

Plan (n°2) annexé à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques de certaines parties du domaine du château de Grobois, à Boissy-Saint-Léger et Villecresnes (Val-de-Marne) en date du

14 FEV. 2014

Détail des parties inscrites et classées du château et des communs



Service de Documentation et d'Informations du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78183 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 10000001400011

01.12.2014 11:02:00  
Impression non normalisée du plan cadastral

**Plan (N°3) annexé à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques de certaines parties du domaine de Grobois, à Boissy-Saint-Léger et Grobois (Val-de-Marne) en date du 14 FEV. 2014**

**Partie classée sur la commune de Villecresnes, cernée de rouge (parcelle n°359, section AB du cadastre)**